

Comité consultatif sur la recherche et l'évaluation

Rôle

Le Comité consultatif sur la recherche et l'évaluation (CCRE) joue un rôle consultatif auprès du directeur général (le Dr Ian Bowmer) afin d'assurer le maintien de l'harmonisation et de la valeur stratégiques des activités de recherche et d'évaluation menées par le Collège royal. Le CCRE oriente et réalise des activités de priorisation garantissant le respect du plan stratégique du Collège royal.

Terminologie

Pour les besoins du CCRE, le Collège royal entend par recherche et évaluation le processus de découvertes évaluées par les pairs au moyen d'activités de recherche originales ou d'autres méthodes, combinées à l'utilisation, à la diffusion ou à la mise en pratique des connaissances dans les domaines de l'éducation, de l'administration, des politiques et des sciences. Cette définition avait été élaborée par la direction du Collège royal en partenariat avec le Groupe consultatif sur les bourses.

Responsabilités et pouvoirs

Le CCRE doit examiner les questions qui lui sont soumises, présenter des recommandations au directeur général et faire rapport de ses conclusions à ce dernier. Dans le cadre de son mandat, le CCRE sera appelé à :

- agir comme leader d'opinion pour éclairer l'orientation stratégique des initiatives et activités de recherche et d'évaluation du Collège royal, dont l'harmonisation du rôle de cette association professionnelle dans l'écosystème de recherche plus vaste (à l'échelle nationale et internationale);
- éclairer et guider les décisions relatives à l'établissement d'une stratégie organisationnelle de subventions et de prix conforme à la stratégie globale du Collège royal;
- présenter des points de vue externes lors des discussions et donner des conseils sur les activités afin de favoriser une harmonisation et des occasions stratégiques, tout en évitant les doublons inutiles au sein du Collège royal et de l'écosystème de recherche en général;
- assurer le contrôle de la qualité afin que les activités de recherche et d'évaluation menées par le Collège royal soient rigoureusement conformes à son orientation stratégique et servent le mieux possible ses partenaires;
- cerner les risques et les mesures pour les atténuer et éclairer les décisions à ce chapitre afin que les activités de recherche demeurent une offre durable du Collège royal;
- introduire la recherche dans d'autres aspects du plan stratégique;
- s'il y a lieu, repérer les partenariats stratégiques à l'échelle nationale et à l'international, en faire la promotion et faciliter la négociation de ces ententes.



Activités

Le CCRE éclairera et orientera les programmes de recherche et d'évaluation du Collège royal en menant les activités suivantes :

- en partenariat avec le directeur général et la directrice associée, Recherche, examiner les projets de recherche et d'évaluation prioritaires du Collège royal et formuler des commentaires au sujet de leur lancement;
- chaque année ou au besoin, et conformément aux orientations stratégiques du Conseil, éclairer et conseiller le Collège royal lorsqu'il doit prendre des décisions visant à définir les initiatives prioritaires et les thèmes de recherche;
- examiner l'ensemble des progrès réalisés par rapport aux priorités stratégiques et fournir des renseignements à ce sujet;
- participer à l'orientation des activités stratégiques et opérationnelles, le cas échéant (p. ex. gouvernance des données et éthique);
- s'il y a lieu, orienter les affectations budgétaires et fournir des conseils à ce sujet.

Composition

Le CCRE sera présidé par le Dr Richard Reznick, MD, MEd, FRCSC, FACS, FRCSEd (hon.), FRCSI (hon.), ancien président du Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada. Sa coordination sera assurée par Tanya Horsley, PhD, MBA, directrice associée, Bureau de la recherche et de l'évaluation du Collège royal. Le soutien administratif requis sera déterminé selon les besoins. Le mandat du premier président sera d'un an. Par la suite, la personne qui occupera ce siège aura généralement un mandat de deux ans.

Le CCRE comptera un maximum de cinq membres, en plus du président ou de la présidente. Ces personnes seront considérées comme des leaders en recherche et évaluation dans les domaines de la médecine, plus particulièrement en éducation et formation médicales spécialisées. Pour en faire partie, il faudra obligatoirement posséder une connaissance approfondie des approches stratégiques utilisées à l'échelle nationale. Puisque l'expertise requise est pointue, le comité devrait regrouper des Associés et Associées du Collège royal ainsi que des personnes issues du monde de la recherche, la préférence étant accordée à ces dernières. Les membres du CCRE exerceront généralement un mandat de trois ans (pouvant être renouvelé une fois). Les mandats débiteront et se termineront en même temps que la réunion en personne.

Réunions

Le CCRE se réunira tous les trimestres, la plupart du temps en mode virtuel. Toutefois, au moins une fois par année, une réunion aura lieu en personne. Les réunions feront l'objet d'un procès verbal et pourront être enregistrées au besoin.

La présence de la majorité des membres votants du comité (50 % plus un) constitue le quorum. Le président ou la présidente fera partie des membres votants aux fins de la constitution du quorum. Cependant, cette personne ne pourra présenter ni appuyer aucune motion puisqu'elle dirigera le comité. De plus, elle ne pourra voter que lorsque le vote est à bulletin secret ou lorsqu'il faut départager les voix.